

## EXERCICE BREST 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2014

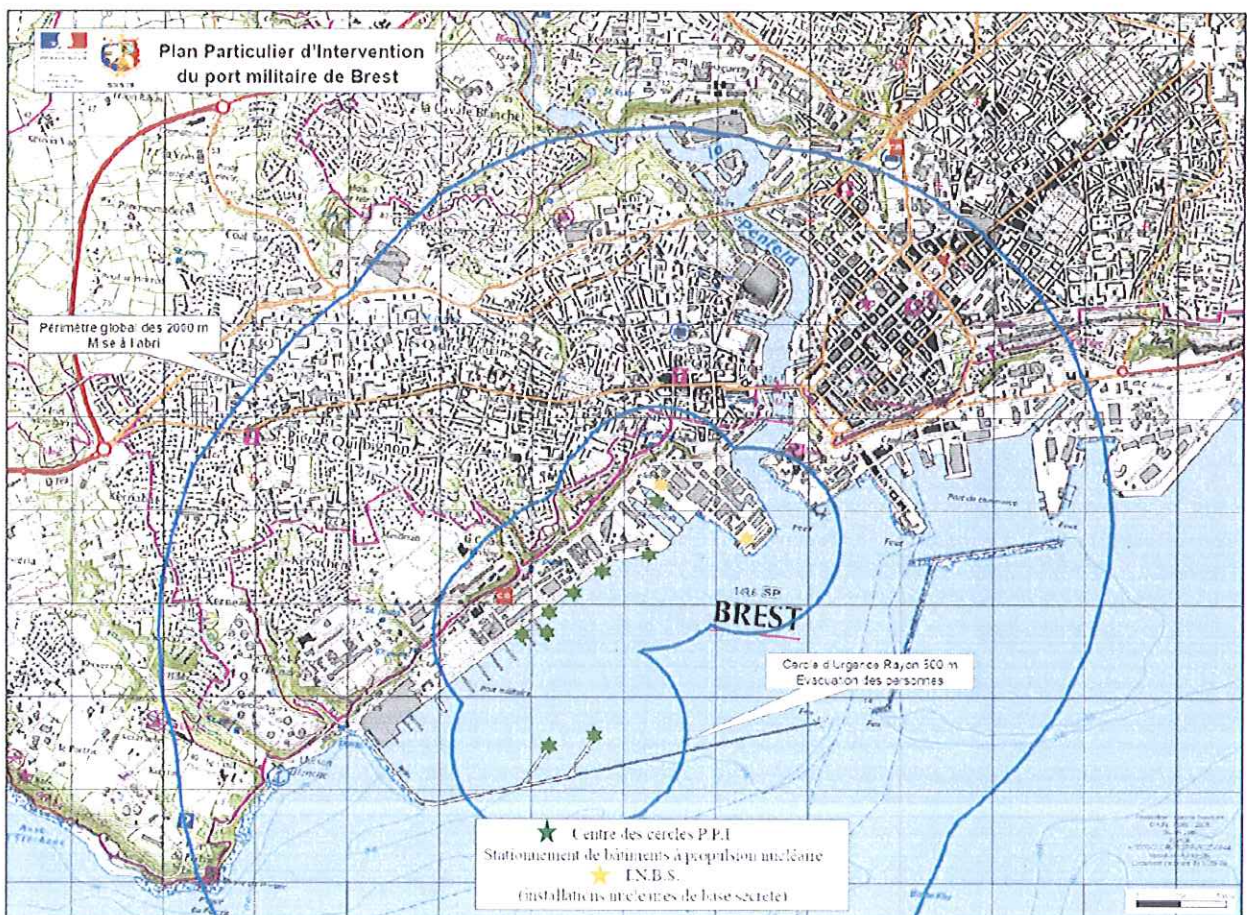
Madame, Monsieur,

Afin de s'assurer du caractère opérationnel des plans de secours, des exercices sont organisés tous les 3 ans sur les installations nucléaires de la Défense implantées à Brest et à l'Île Longue.

Les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2014, un exercice national de sécurité nucléaire se déroulera sur la base navale de Brest et les quartiers environnants. Il est organisé conjointement par le préfet du Finistère, le délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense (DSND) et la marine nationale, en liaison étroite avec le maire de Brest.

Le scénario de l'exercice est basé sur la simulation d'un incident se produisant sur la chaufferie d'un sous-marin à Brest. C'est un scénario à cinétique lente, les rejets radioactifs se produisant plusieurs heures après l'incident. Le 1<sup>er</sup> octobre, premier jour de l'exercice, sera consacré aux aspects techniques de la résolution de cet incident et le commandant de la base navale de Brest déclenchera son plan d'urgence interne (PUI).

Le 2 octobre, le préfet décidera de mettre en œuvre son plan de secours (plan particulier d'intervention - PPI) et fera actionner les sirènes de la base navale par la Marine pour alerter les populations avoisinantes. Le périmètre de danger considéré pour cet exercice s'étend sur 2000 m de rayon autour des installations de la base navale. Ce périmètre a été validé par le Délégué à la Sûreté et à la radioprotection pour les installations Nucléaires de la Défense (DSND) pour un accident de chaufferie.



Pour cet exercice, qui devrait se dérouler en zone civile à partir de 08h30 le 2 octobre 2014, l'audition de la sirène par les populations doit entraîner une mise à l'abri et à l'écoute jusqu'au signal de fin d'alerte. Lors de cet exercice, les services de l'Etat interviendront sur le terrain. La police mettra en place un plan de bouclage sur la commune de Brest, matérialisé par des panneaux posés sur les trottoirs de plusieurs rues accédant à la zone de 500m figurant sur la carte ci-dessus ; cependant, aucune rue ne sera réellement interdite d'accès. Les sapeurs-pompiers se déplaceront pour réaliser un exercice de mesure de la radioactivité.

## La sirène d'alerte

Celle-ci sera déclenchée pour signaler le début de l'alerte (signal long de 3 fois 1 minute 41 secondes espacées de 5 secondes) et la fin de l'alerte (signal court de 30 secondes). Toutes les consignes de sécurité en cas d'audition de la sirène d'alerte sont précisées dans l'encart qui est reproduit ci-dessous et qui figure dans la plaquette d'information qui a été diffusée par les services municipaux en juillet 2013.

La maîtrise de la sécurité Base navale de Brest et base opérationnelle de l'Île Longue

### EN CAS D'ACCIDENT, COMMENT SEREZ-VOUS ALERTÉS ?

Sirène
Radio
Téléviseur
Pompier

Trois signaux sonores prolongés et modulés, d'une minute et 41 secondes chacun, séparés d'un intervalle de 5 secondes. Ce signal est trois fois plus long que le signal d'essai diffusé chaque 1<sup>er</sup> mercredi du mois à midi.

### QUE FAUT-IL FAIRE ?

**IMMÉDIATEMENT**

En cas de retentissement de la sirène, vous devez :

- 1 **VOUS METTRE À L'ABRI :** entrez dans le bâtiment le plus proche. Ne restez pas dans un véhicule.
- 2 **FERMEZ LES FENÊTRES ET COUPEZ LA VENTILATION**
- 3 **ÉCOUTEZ LA RADIO :** France Bleu Breizh Izel sur 93,0 FM à Crozon et 99,3 FM à Brest
- 4 **LAISSEZ VOS ENFANTS À L'ÉCOLE :** Les enseignants s'en occupent

**2<sup>ÈME</sup> TEMPS**

le préfet du Finistère peut vous demander :

- 1 **DE PRENDRE DE L'IODE** (en cas d'accident de centrale nucléaire)
- 2 **D'ÉVACUER**

**FIN D'ALERTE**

 30 SECONDES

La maîtrise de la sécurité Base navale de Brest et base opérationnelle de l'Île Longue

### PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES MESURES

**VOUS METTRE À L'ABRI DURANT QUELQUES HEURES, CALMEMENT**

- 1 **VOUS METTRE À L'ABRI DANS UN LIEU CLOS**  
Ne pas rester dans un véhicule
- 2 **FERMER VOS PORTES ET VOS FENÊTRES**
- 3 **OBSTRUER LES CHEMINÉES**
- 4 **NE PAS ENCOMBRER LE RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE**
- 5 **ÉCOUTER LA RADIO ET LA TÉLÉVISION RÉGIONALES**  
Pour prendre des consignes particulières
- 6 **LAISSER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE**  
Les enseignants s'en occupent

**PRENDRE DE L'IODE SUR DEMANDE DU PRÉFET DIFFUSÉE PAR LES MÉDIAS**

IL EST INUTILE DE PRENDRE DE L'IODE À L'AVANCE

En cas d'accident, et si vous ne disposez pas chez vous de comprimés, les pouvoirs publics se chargeront de vous les distribuer. Vous absorberez de l'iodé au moment où cela vous sera demandé en respectant les prescriptions adaptées à l'âge (adulte, enfant, nourrisson)

**ÉVACUER SUR DEMANDE DU PRÉFET**

- 1 **RASSEMBLER DANS UN SAC BIEN FERMÉ**  
Vos vêtements, chaussures, affaires de toilette, affaires de nuit et médicaments
- 2 **COUPER LE GAZ**
- 3 **VOUS MUNIR DE VOS PAPIERS**  
Cartes d'identité, livret de famille, carnet de santé, papiers de sécurité sociale, prescriptions médicales, argent liquide, chèques, bijoux
- 4 **FERMER LA PORTE À CLÉ**
- 5 **EMMENER VOS ANIMAUX FAMILIERS**
- 6 **REJOINDRE LE POINT DE RASSEMBLEMENT**  
désigné par les autorités

VOUS POUVEZ :

- ▶ **BOIRE** l'eau minérale, capsules, le lait conditionné hermétiquement.
- ▶ **MANGER** les provisions entreposées à l'intérieur du domicile, les conserves.

PRÉCISIONS :

- ▶ **L'IODE STABLE** est destiné à saturer la glande thyroïde et à empêcher l'iodé radioactif de s'y fixer en cas de rejet accidentel comprenant ce radioélément.

PRÉCISIONS :

- ▶ **DES BUS** seront mis en place pour transporter la population vers un lieu sûr.
- ▶ **VOS ENFANTS** seront conduits dans les centres d'hébergement hors de la zone à risque. **LES MÉDIAS** indiqueront les lieux choisis où vous pourrez aller les chercher.

Vous pouvez consulter le plan particulier d'intervention et obtenir des renseignements sur cet exercice sur le site Internet : [www.ppbrestilo.pref.gouv.fr](http://www.ppbrestilo.pref.gouv.fr)

Pour tirer des enseignements de cet exercice, la préfecture, souhaiterait connaître les observations et les réactions de la population qu'il aura suscitées. Celles-ci pourront être communiquées par courrier à la Préfecture – Service Interministériel de la Défense et de la Protection Civiles – Quai Dupleix – 29320 QUIMPER cedex ou par mail à l'adresse suivante : [defense-protection-civile@finistere.pref.gouv.fr](mailto:defense-protection-civile@finistere.pref.gouv.fr)

Le préfet,

Jean-Luc VIDELAINE

Le maire,

François CULLANDRE